

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Kenolac Forte SD

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: EU-0027740-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0027740-0011

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Kenolac Forte SD

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CID LINES NV
	Adresse	Waterpoortstraat 2 8900 Ieper Belgique
Numéro de l'autorisation	EU-0027740-0000 1-9	

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0027740-0011
Date de l'autorisation	01/09/2022
Date d'expiration de l'autorisation	31/08/2032

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	CID LINES NV
Adresse du fabricant	Waterpoortstraat 2 8900 Ieper Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Waterpoortstraat 2 8900 Ieper Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1322 - Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Biochem bv
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46 4206 Gorinchem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Arkelsedijk 46 4206 Gorinchem Pays-Bas
Substance active	1322 - Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Jungbunzlauer S.A.
Adresse du fabricant	Z.I. et Portuaire, B.P. 32 67390 Marckolsheim France
Emplacement des sites de fabrication	Z.I. et Portuaire, B.P. 32 67390 Marckolsheim France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	7,5
Laurylsulfate de sodium	Acide sulfurique, esters de mono-alkyles en C12-14, sels de sodium	Substance non active	85586-07-8	287-809-4	1,3
Lauryl éther sulfate de sodium	Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	Substance non active	68891-38-3	500-234-8	0
Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium	Acides sulfoniques, sec-alcanes en C14-17, sels de sodium	Substance non active	97489-15-1	307-055-2	0
Glucoside d'alkyle en C6	D-glucoside d'hexyle	Substance non active	54549-24-5	259-217-6	0
Isopropanol	Propan-2-ol	Substance non active	67-63-0	200-661-7	3
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	0
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0
Butyldiglycol	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	Substance non active	112-34-5	203-961-6	0

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un médecin.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Désinfection des trayons après la traite par pulvérisation ou par trempage

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non pertinent

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: autre : bactéries
Nom commun: Bacteria
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: autre : levure
Nom commun: Yeasts
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Domaine vétérinaire : Produit de trempage ou à pulvériser prêt à l'emploi pour désinfection des trayons après la traite, sans nettoyage préalable

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: par pulvérisation ou par trempage

Description détaillée:

Par pulvérisation ou par trempage

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Actif contre les bactéries et les levures : Prêt à l'emploi En cinq minutes de temps de contact. Le produit doit « revenir » à température ambiante avant utilisation.
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:

Actif contre les bactéries et les levures :
Prêt à l'emploi (avec 3,6-7,5 % d'acide lactique selon le produit concerné)
En cinq minutes de temps de contact

Le produit doit revenir à température ambiante avant utilisation

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

1 l, 5 l, 10 l, 20 l, 25 l, 30 l, 60 l, 200 l, 220 l, 600 l, 1000 l, 1100 l
1 kg, 5 kg, 10 kg, 20 kg, 25 kg, 30 kg, 60 kg, 200 kg, 220 kg, 600 kg, 1000 kg, 1100 kg
PE-HD (polyéthylène haute densité)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

voir les instructions générales d'utilisation pour le méta-RCP 9

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir les instructions générales d'utilisation pour le méta-RCP 9

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir les instructions générales d'utilisation pour le méta-RCP 9

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir les instructions générales d'utilisation pour le méta-RCP 9

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir les instructions générales d'utilisation pour le méta-RCP 9

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Appliquer le produit immédiatement après chaque traite, deux ou trois fois par jour. S'assurer que le trayon est recouvert de produit aux trois quarts de sa longueur. Remplir le gobelet de trempage ou le pulvérisateur avec la quantité de produit souhaitée, mais ne pas utiliser plus de produit que nécessaire. Compter 5 ml par vache par traitement. Respecter un temps de contact de cinq minutes. Amener le produit à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.
Afin d'assurer une désinfection optimale des trayons, les animaux doivent rester debout pendant au moins cinq minutes.

5.2. Mesures de gestion des risques

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.
EN CAS D'INGESTION : rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour obtenir une assistance médicale.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver immédiatement et abondamment à l'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

L'emballage et son contenu doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur des déchets. Ne pas jeter de déchets dans les égouts et les cours d'eau. Éliminer en toute sécurité conformément aux réglementations locales/nationales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
La durée de conservation des produits est de deux ans.

6. Autres informations

/
